

***Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac,  
tenue le 4 décembre 2018, à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à l'heure  
ordinaire des réunions, soit 19 h 30.***

Sont présents : M. Jean-Jacques Bonenfant, maire, Messieurs les conseillers : Yves Fontaine, Mario Guimont, Yvan Lepage, Wilfrid Bérubé, mesdames les conseillères Céline Dubé Ouellet et Denise Lord, formant quorum.

La directrice générale /secrétaire trésorière assiste également à la réunion.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Bonenfant procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenu.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION 2018-12-156**

Monsieur Bonenfant, fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé  
Appuyé par; Denise Lord

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2018  
RÉSOLUTION 2018-12-157**

Il est proposé par; Mario Guimont  
Appuyé par; Wilfrid Bérubé

Et résolu de faire l'adoption des procès- verbal de la réunion de novembre tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2018  
RÉSOLUTION 2018-12-158**

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé  
Appuyé par; Céline Dubé Ouellet

Et résolu que les comptes à payer au montant de 43 265.09 \$, des comptes payés en novembre pour 49 680.08 \$ ainsi que les salaires conseillers, employés payés au montant de 19 945.20 \$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

**Adoptée à l'unanimité**

- Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Dominique Létourneau, secrétaire-trésorière

La conciliation bancaire a été déposée au 30 novembre 2018

**5. CORRESPONDANCE**

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par monsieur maire/secrétaire

- **Mandat de vérification par la Commission municipale** La Commission municipale nous avise que suite à la l'adoption du projet de loi 155, la commission est mandatée de réaliser des audits de conformité et d'optimisation des ressources, notamment dans certaines municipalités.
- **FQM Assurances** Nous informons des augmentations des assurances collectives pour janvier 2019 Assurance invalidité 5% Assurance maladie 10% Assurance dentaires 7% Il s'agit des hausses maximales négociées avec l'assureur dans le cadre du l'appel d'offre.
- **MOREAULT AVOCATS** Avis légal qui fera l'objet de sessions de travail du conseil, début 2019

- **OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES,**  
Aide technique offerte à la municipalité
- **MARCEL DUBÉ,**  
M. Bonenfant expédie une lettre d'appui a la municipalité de Saint-Marc-Du-Lac-Long
- **FQM**  
Résolution d'appui aux municipalités avec des écoles francophones en Ontario
- **CLAUDE OUELLET,**  
Demande d'appui aux démarches de la Traverse du Lac Témiscouata
- **RCGT,**  
Lettre d'acceptation pour mission d'audit à la municipalité
- **LA BOUTONNIÈRE demande une contribution pour les paniers de Noël**  
**Résolution 2018-12-159**

Il est proposé par; Céline Dubé  
Appuyé par; Denise Lord

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité accepte de contribuer à la conception des paniers de Noël, un montant de 100\$ leurs sont attribué

- **FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA, contribution annuelle**  
**Résolution 2018-12-160**

Il est proposé par; Denise Lord  
Appuyé par; Céline Dubé Ouellet

**ET RÉSOLU** que la municipalité versera la contribution pour 2018-2019 de 0.25\$ par habitant.

Adoptée à l'unanimité

- **LOISIR DE SAINT-JUSTE-DU-LAC, demande d'aide financière**

Les loisirs de Saint-Juste-du-Lac on demande une aide financière de 7500\$ pour assumer les frais reliés aux employé hivernaux. Le conseil municipal reporte la décision et demande une rencontre avec le comité des loisirs

## **6. DOSSIERS DU MAIRE**

- « **CDT Aga** du 7 novembre, résultat à la hausse, projets réalisés
- « **CA ADVL suivi des dossiers**, maintien des postes actuels  
Pour les administrateurs, prolongation du contrat de notre agent au 31-03-2019
- « **CA RIDT** Présentation projet site récupération Auclair affaires courantes
- « **Biblio Lots Renversés** Rencontre avec un comité de biblio formé de membres des 50 ans et plus et désignation d'une bénévole pour maintenir ce service. Mario fait le point sur cette rencontre.
- « **Conseil des maires** Présentation, ONV, adoption du budget et fait saillants.
- « Parc **National** Rencontre table harmonisation résultat saison 2018 (hausse)  
Résultat pêche aux pointus  
Circuit vélo (difficultés route gravelée de S-Juste-du-Lac)

## **7. CÉDULE DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL EN 2019** **RÉSOLUTION 2018-12-161**

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé  
Appuyé par; Denise Lord

**ET RESOLU** d'accepter la cédule des réunions du conseil 2019.

Janvier ;	Mardi 8	à 19h30
Février :	Mardi 5	à 19h30
Mars :	Mardi 5	à 19h30
Avril :	Mardi 2	à 19h30
Mai :	Mardi 7	à 19h30

Juin :	Mardi 4	à 19h30
Juillet	Mardi 9	à 19h30
Août :	Mardi 6	à 19h30
Septembre :	Mardi 10	à 19h30
Octobre :	Mardi 1	à 19h30
Novembre :	Mardi 5	à 19h30
Décembre :	Mardi 3	à 19h30

**Adoptée à l'unanimité**

#### **8. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

La directrice générale fait état que tous les membres du Conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires, tel que spécifié par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 357

#### **9. DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES A RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2018**

La secrétaire trésorière a déposé tel que requis par la Loi sur la fiscalité municipale, la liste des Contribuables ayant un compte à payer envers la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac en date du 30 novembre 2018.

#### **10. PRÉSENTATION D'UN PROJET ÉTUDIANT EMPLOIS ÉTÉ CANADA RÉSOLUTION 2018-12-162**

Il est proposé par; Céline Dubé Ouellet  
Appuyé par ; Mario Guimont

Et résolu que la Municipalité de saint-Juste-du-Lac présente un projet d'emplois été Canada Dans le but d'obtenir trois (3) étudiants dans différentes sphères d'activités.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **11.DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIAL POUR LES POMPIERS RÉSOLUTION 2018-12-163**

**ATTENDU Qu'une** demande de révision des salaires des pompier a été demandé par leurs représentant;

**ATTENDU Qu'une** démarche de vérification d'échelle salariale des municipalité voisine a été fait par l'administration;

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé  
Appuyé par; Denise Lord

**ET RESOLU** par le conseil municipal d'augmenter leurs taux horaires lors de pratique a 15\$ et lors d'appel d'urgence à 18\$. Les pratiques seront désormais payer à l'heure. Lors des journées de formation, ils auront droit à une allocation de formation de 50\$/jour plus le repas OU 70\$/jour sans repas, les déplacements sont également pris en charge par la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **12. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC MOREAU AVOCATS INC. RÉSOLUTION 2018-12-164**

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin fréquemment de conseil juridique

**ATTENDU QUE** Moreau Avocats est en mesure de répondre à nos besoins avec rapidité et efficacité

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé  
Appuyé par; Denise Lord

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité renouvelle sont entente de service avec le soussigné, aux mêmes conditions que l'an dernier soit un montant annuel de 500\$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **13. NOMINATION MME NATHALIE VANIER/ RESPONSABLE/BIBLIOTHÈQUE SECTEUR LOTS RENVERSÉS Résolution 2018-12-165**

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
appuyé par Denise Lord

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac nomme Mme Vanier comme responsable de la bibliothèque municipale secteur Lots Renversés.

Adoptée à l'unanimité

**14. APPUI AUX MUNICIPALITÉS FRANCOPHONES DE L'ONTARIO**  
**RÉSOLUTION 2018-12-166**

- **ATTENDU** la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;
- **ATTENDU** la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;
- **ATTENDU** la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;
- **ATTENDU QUE** les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;
- **ATTENDU QUE** le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;
- **ATTENDU** la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par; Mario Guimont  
Appuyé par; Céline Dubé Ouellet

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de Saint-Juste-du-Lac demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

**QUE** le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

**QUE** le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

**QUE** le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

**Adopté à l'unanimité**

**15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTE-DU-LAC ET EN APPUI À LA TRAVERSE DU LAC TÉMISCOUATA.**  
**RÉSOLUTION 2018-12-167**

**CONSIDÉRANT QUE** La traverse constitue un service écologique de transport en commun pour les résidents de la MRC, les touristes qui visitent notre région et ceux qui se rendent au parc national du lac Témiscouata.

La traverse permet un sain échange économique pour les entreprises sises des deux côtés du lac Témiscouata.

La traverse est un véhicule important pour mettre en valeur les infrastructures et attraits actuels de la MRC tels, non limitativement : la Route des Monts Notre-Dame, Route

des Frontières, circuits Quad, circuit vélo, circuit motocyclettes. Il en est de même pour tous les commerçants et les dirigeants des divers sites touristiques de la région.

Une somme de 3 325 000.00\$ a été investie pour rénover les 2 quais et prévoir leur entretien pour une période de 20 ans. Ce qui, quant à nous, rend essentiel la mise en place d'un financement récurrent permettant d'assurer la pérennité du service de traversier. Il s'agit d'une suite logique et incontournable si l'on veut justifier cet investissement.

L'appui des gens de la MRC ne peut que justifier l'exploitation à long terme du traversier; voir les résultats d'achalandage pour la saison 2018.

### **RETOUR DE LA NUMÉROTATION DE LA ROUTE RELIANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTE-DU-LAC À LA VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC EN UTILISANT LE SERVICE DE TRAVERSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** en enlevant la numérotation de cette route en l'an 2000, le ministère a fait en sorte que le traversier et les quais n'apparaissent plus sur les cartes routières.

La situation qui existait en l'an 2000 est maintenant très différente. De fait, l'achalandage sur ce tronçon de route a augmenté de façon phénoménale en raison de l'augmentation substantielle des touristes visitant notre région. De plus, l'ouverture du parc national du lac Témiscouata a de la même façon engendré une augmentation importante du flot routier sur cette route.

En période hivernale, la création habituelle d'un pont de glace a remplacé le service de traversier saisonnier. De source sûre, nous savons que 300 à 400 véhicules utilisent ce lien à chaque jour créant ainsi une pression accrue plus particulièrement sur le tronçon de route allant du quai au village de St-Juste-du-Lac.

La municipalité de St-Juste-du-Lac n'a pas les moyens d'entretenir ce tronçon de route en raison de cette augmentation d'achalandage.

### **AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE À NIVEAU DU CHEMIN DU LAC, RELIANT LE PARC NATIONAL DU LAC TÉMISCOUATA AU SERVICE DE TRAVERSIER DU LAC TÉMISCOUATA**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Juste-du-Lac n'a pas plus les moyens d'entretenir cette route que d'envisager d'asphalter cette dernière.

Le chemin du Lac constitue une voie d'entrée pour le parc national du lac Témiscouata. On note aussi la présence de touristes à vélo qui peinent dans la poussière de ce chemin toujours en gravier.

La direction du Parc national du lac Témiscouata est réticente à diriger les touristes et visiteurs vers cette voie d'accès au parc national en raison de l'état du chemin du Lac.

Plus de gens s'établissent en permanence sur le chemin du Lac, créant ainsi un nouvel apport journalier d'achalandage.

Il faut aussi noter l'augmentation d'achalandage pour la pêche printanière ainsi que l'automne pour le festival du pointu.

Cette route mérite d'être asphaltée afin d'atteindre l'achalandage touristique souhaité dans la région et devenir un accès de choix au parc national du lac Témiscouata.

Il ne faut pas oublier que le parc national du lac Témiscouata entend développer dans les prochaines années une piste cyclable partant du Parc national via le chemin du Lac et de là jusqu'à Dégelis; créant ainsi un autre tour cycliste de choix autour du Lac. Ce nouvel apport sportif extraordinaire engendrera certainement une forte augmentation de passage pour des véhicules en tout genre ainsi que de vélos sur toutes les portions du chemin du Lac.

Le MTQ se doit d'ajuster son réseau routier actuel à l'évolution des besoins de déplacement des résidents et touristes qui nous visitent en maximisant l'utilisation des infrastructures déjà existantes et développer celles rendues nécessaires par cette augmentation d'achalandage.

En conséquence,

**Il est proposé par Mario Guimont, appuyé par Céline Dubé Ouellet et résolu unanimement :**

**QUE** la municipalité de Saint-Juste-du-Lac demande au Gouvernement du Québec de :

1. Reconnaître les besoins légitimes de notre municipalité en lui accordant une aide financière permettant les travaux sur le chemin du Lac
2. Accepter de numéroter à nouveau le tronçon routier reliant la municipalité de Saint-Juste-du-Lac et la ville de Témiscouata-sur-le-Lac via le service du traversier sur le lac Témiscouata
3. Reconnaître le caractère particulier du service de traversier du Lac Témiscouata en lui accordant un financement adéquat pour son exploitation, sachant que ce service représente un outil incontournable de développement du milieu tout en procurant à tous les Témiscouatins un rayonnement touristique majeur

Que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac appui la Traverse du Lac Témiscouata dans ses démarches auprès de toutes les instances concernées.

Que cette résolution soit acheminée à tous les intervenants.

**Adoptée à l'unanimité**

**16. MANDAT DE VÉRIFICATION À RCGT 2018**  
**RÈGLEMENT 2018-12-168**

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé  
Appuyé par; Céline Dubé

**ET RÉSOLU QUE**, la municipalité de Saint-Juste-du-Lac mandate Raymond Chabot Grant Thornton comme firme responsable des audits financier pour l'année 2018. En 2019 la municipalité de Saint-Juste-du-Lac ira en appel d'offre sur invitation.

**Adopté à l'unanimité**

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

**A) DEMANDE DE PRÉSENCE POLICIÈRE POUR CONTRÔLE DE VITESSE**  
**RÉSOLUTION 2018-12-169**

Il est proposé par; Mario Guimont  
Appuyé par; Wilfrid Bérubé

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de Saint-Juste-du-Lac demande à la Sûreté du Québec un mandat de vérification de la vitesse au village de Saint-Juste-du-Lac.

Adopté à l'unanimité

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Tenue selon le règlement en vigueur.

**19. AJOURNEMENT DE LA RÉUNION**  
**Résolution 2018-12-170**

À 20h55, il est proposé par Wilfrid Bérubé d'ajourner la réunion pour l'adoption du budget et des taux de taxes 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Jean-Jacques Bonenfant, maire

---

Dominique Létourneau, directrice générale / secrétaire trésorière